



MUNICIPALITE

Préavis 2011–2016 / N° 23

**Demande de crédits
complémentaires au budget 2011**

Rolle, le 17 février 2012

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité une seconde tranche de crédits complémentaires (2^{ème} semestre) au budget de l'exercice 2011 pour Fr. 84'086. —.

1. PREAMBULE

Se basant sur les articles 10 et 11 du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, la Municipalité invite le Conseil communal à lui accorder les dépenses suivantes, couvrant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011, en complément du budget de l'exercice y relatif. Le préavis No 6 du 18 août 2011 sollicitait du Conseil communal l'approbation des crédits complémentaires comptabilisés entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2011.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le présent préavis, à l'instar des précédents du même type, répond à la demande de la Commission des finances exprimée lors des conclusions du 1^{er} préavis de la nouvelle législature : seuls les dépassements supérieurs à Fr. 50'000. — par ligne budgétaire ont l'objet d'une demande de crédits complémentaires, et donc du présent préavis.

La Municipalité rappelle à cet égard les articles suivants du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes :

Art. 15.— « Un investissement de moins de cinquante mille francs peut, le cas échéant, être porté au budget de fonctionnement ».

Art. 16.— « La Municipalité veille à ce que les crédits d'investissements ne soient pas dépassés. Lorsqu'un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du Conseil général ou communal par voie de communication écrite. Elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais ».

Détail des postes et commentaires, état comptable au 31 décembre 2011, avant audit.

1	4300.3142	Entretien réseau routier	380'000.—	514'086.—	84'086.— (en complément des Fr. 50'000 acceptés par le préavis N° 6)
Décision municipale du 3.11.2011. Relatif au préavis No 31/2002 approuvé le 26 novembre 2002, ce dépassement concerne la participation communale (selon la convention du 28 octobre 2002) au Fonds Immobilier Romand (FIR), de 11.18 %, soit Fr. 96'534.— pour le solde des aménagements de la route Auguste Matringe.					

Il ne s'agit donc que d'un seul crédit complémentaire, à hauteur de Fr. 84'086.—. A noter pour conclure que tout dépassement de compte non imputable à la gestion communale (telle la facture sociale), ne figure pas dans le tableau ci-dessus.

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2011-2016 / N° 23 de la Municipalité du 17 février 2012,

entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

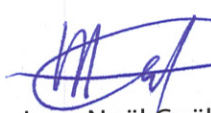
- Accorde à la Municipalité des crédits complémentaires couvrant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011 à hauteur de Fr. 84'086. —

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 21 février 2012

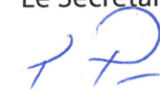
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Jean-Noël Goël



Le Secrétaire


Pascal Petter

1^{ère} séance avec la Commission des finances : selon calendrier Cofin

Municipal délégué : M. le Syndic Jean-Noël Goël